

Que faire si une personne est porteuse du COVID-19 au travail

Si une personne au travail est porteuse du COVID-19 ou pourrait y avoir été exposée, suivez immédiatement les étapes ci-dessous. N'attendez pas que le diagnostic de COVID-19 soit confirmé.

Ces informations ont pour but de vous aider à prendre des mesures sur votre lieu de travail. Veillez cependant à toujours suivre les conseils des [services de santé de votre état ou territoire \(state or territory public health department\)](#).

Si une personne présente des symptômes graves tels que des difficultés respiratoires, appelez le 000.

1. Isolez la personne

Tenez la personne à l'écart des autres. Fournissez à cette personne, et à toute personne qui l'accompagne, un équipement de protection individuelle approprié, tel qu'un masque chirurgical jetable et un désinfectant pour les mains.

2. Demandez conseil et évaluez les risques

Appelez la [ligne d'assistance téléphonique \(state or territory helpline\)](#) de votre état ou territoire ou la ligne d'assistance téléphonique nationale sur le coronavirus (1800 020 080) pour obtenir des conseils de santé.

Notez les coordonnées de la personne. Notez les endroits où la personne s'est rendue sur le lieu de travail, avec qui elle a été en contact étroit et pendant combien de temps, afin de connaître les risques et les endroits à nettoyer et à désinfecter.

Vous devrez peut-être informer l'[organisme de réglementation de la santé et de la sécurité au travail \(state or territory work health and safety regulator\)](#) de votre état ou territoire.

3. Transport

Veillez à ce que la personne soit transportée chez elle, dans un lieu où elle pourra s'isoler ou dans un établissement médical si nécessaire. Dans la mesure du

possible, la personne doit utiliser un moyen de transport individuel afin de ne pas contaminer d'autres personnes.

4. Nettoyage et désinfection

Fermez les zones où la personne s'est rendue jusqu'à ce qu'elles soient nettoyées et désinfectées. Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres extérieures pour faire circuler l'air.

Nettoyez et désinfectez en profondeur les zones et les équipements utilisés par la personne, comme les bureaux, les salles de bain, les cuisines et les espaces en communs.

Les agents de nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié, par exemple des gants, des lunettes de sécurité et un tablier jetable.

5. Identifiez et informez les personnes en contact étroit

L'unité de santé publique de l'État ou du territoire identifiera les individus qui ont été en contact étroit avec une personne porteuse du COVID-19 et les informera des mesures à prendre.

Recherchez avec qui la personne a été en contact étroit sur le lieu de travail et pendant combien de temps, ainsi que les lieux où ces contacts se sont produits.

Ceci vous indiquera quelles sont les zones à risques et quels espaces doivent être nettoyés et désinfectés.

6. Contrôlez votre système de gestion des risques

Avec l'aide de vos employés, révisez votre système de gestion des risques liés au COVID-19 et déterminez si des changements doivent y être apportés.

Mesures à prendre lorsqu'une personne à risque s'est rendue récemment sur votre lieu de travail

Une personne qui s'est récemment rendue sur votre lieu de travail, comme un employé ou un client, peut vous informer qu'elle est peut-être porteuse du COVID-

19. Vérifiez à quelle date cette personne s'est rendue sur votre lieu de travail et si elle a eu des contacts étroits avec d'autres personnes.

Même si la personne ne se trouve pas actuellement sur votre lieu de travail, vous devrez peut-être suivre les étapes ci-dessus. Demandez conseil à la [ligne d'assistance téléphonique de votre état ou territoire \(state or territory helpline\)](#).

Dois-je fermer mon lieu de travail ?

Votre lieu de travail ne doit pas être automatiquement fermé à la suite d'un cas suspecté ou confirmé de COVID-19. Cette mesure peut être inutile si la personne n'a visité que certaines parties de votre lieu de travail ou si les responsables de la santé vous informent que le risque d'exposition d'autres personnes est faible.

La fermeture de votre lieu de travail dépend de facteurs tels que la taille du site, la nature du travail, le nombre de personnes présentes et les zones qui pourraient avoir été contaminées.

Quand les travailleurs peuvent-ils reprendre le travail après une convalescence ou une quarantaine ?

Les travailleurs qui ont été mis en isolation après avoir été testés positifs au COVID-19 ne peuvent reprendre le travail que lorsqu'ils sont complètement rétablis et que les autorités sanitaires les ont autorisés à le faire.

Les travailleurs qui n'ont pas développé de symptômes pendant la quarantaine peuvent retourner au travail une fois la période de 14 jours terminée. Ils n'ont pas besoin d'un certificat médical pour retourner au travail.

Plus d'informations

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de [Safe Work Australia](#).